

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 25 août 2022 à 20h00 selon convocation en date du 18 août 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé : M MICHOUX (a donné procuration à Mme MINARD)

Secrétaires de séance : M BOUILHAC et Mme BRAULT

Objet : Délibération n°2022-046 : Subvention à l'association « Au fil de soi »

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que lors du vote du budget, la subvention décidée par la commission pour l'association « au fil de soi » a été oubliée. Il propose donc de délibérer afin de pouvoir attribuer les 300 euros demandés.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent de verser les 300 euros demandés à l'association « au fil de soi »

Envoyé en préfecture le 30/08/2022

Reçu en préfecture le 30/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 019-211911300-20220825-DCM2022046-DE

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 25 août 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

| | |
|-------------|----|
| Membres | 13 |
| Présents | 12 |
| Représentés | 1 |
| Votants | 13 |
| Pour | 13 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

